



## FAITS MARQUANTS

# 2016

## GLOSSAIRE

<b>AT</b>	Accident(s) du travail
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
<b>CGSS</b>	Caisse générale de sécurité sociale
<b>CNAMTS</b>	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
<b>DRP</b>	Direction des risques professionnels
<b>INRS</b>	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
<b>MP</b>	Maladie(s) professionnelle(s)
<b>SST</b>	Santé et sécurité au travail

La **BRANCHE ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES** met en œuvre une politique de gestion du risque à destination des salariés du régime général (industrie, commerce et services) à travers trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification.

Elle regroupe :

- la Direction des risques professionnels (au sein de la CNAMTS),
- l'INRS,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des CARSAT (en région) et des CGSS (dans les DOM-TOM),
- les services chargés d'instruire les dossiers d'AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- le service médical.

EUROGIP FAITS MARQUANTS 2016

Paris

Réf. Eurogip-126/F

2017

21 x 29,7 cm

16 pages

ISBN : 979-10-91290-85-2

Directeur de la publication :

Raphaël HAEFLINGER

Relations presse :

Isabelle LELEU (leleu@eurogip.fr)

Les publications d'EUROGIP citées, ainsi qu'EUROGIP infos, sont disponibles sur [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTENCE ET DE LA DIRECTION

“ Il existe clairement un besoin croissant de disposer d'informations comparatives solides sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, que ce soit en termes d'assurance, de prévention ou de statistiques financières et de sinistralité.

L'assurance des risques professionnels évolue en effet dans un environnement ouvert, où l'expérience des uns et des autres permet d'améliorer ses pratiques, voire de concevoir de nouveaux dispositifs. Les évolutions en cours peuvent avoir une forte influence sur notre modèle de protection, tel qu'il existe dans sa cohérence et ses principes. Leur observation permet, le cas échéant, d'en anticiper les effets.

C'est le cas par exemple de la future norme ISO 45001 en cours d'élaboration, de la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies psychiques liées au travail ou, plus largement, du mouvement de fond que constituent la transformation digitale et ses impacts dans le monde du travail.

Autant de sujets essentiels, autant de faits marquants 2016 décrits dans ce rapport d'activité qui illustrent la mission qui nous a été confiée par l'assurance AT/MP française et que le conseil d'administration ainsi que l'équipe d'EUROGIP s'attachent à mettre en œuvre. ”



**PATRICK NÉRON**  
(CFTC)  
PRÉSIDENT



**ANNE HÉGER**  
(MEDEF)  
VICE-PRÉSIDENTE



**RAPHAËL HAEFLINGER**  
DIRECTEUR

# MIEUX CONNAÎTRE EUROGIP

## CARTE D'IDENTITÉ

1991

**Création** d'EUROGIP (décret publié au Journal Officiel) sous la forme d'un **Groupement d'intérêt public** entre la CNAMTS\* et l'INRS\*

12

**L'équipe** se compose de douze personnes (voir p. 4)

80/20

Les **ressources** d'EUROGIP proviennent à  $\pm$  80 % du Fonds national de prévention des AT/MP et à  $\pm$  20 % de contrats avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires.

AT/MP

**Les activités d'EUROGIP** ont pour dénominateurs communs la prévention des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) ou l'assurance contre ces risques en Europe, voire à l'international. Elles s'articulent autour des pôles suivants :



Normalisation en santé-sécurité au travail



Coordination des organismes notifiés "machines" et "équipements de protection individuelle"



Projets



Enquêtes



Information sur les risques professionnels en Europe



Relations extérieures et communication

?

### En savoir plus

tél. 33 (0) 1 40 56 30 40 - mel : [eurogip@eurogip.fr](mailto:eurogip@eurogip.fr)

web : [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

twitter : @eurogip

51, avenue des Gobelins, F-75013 Paris

## NOTRE RAISON D'ÊTRE

En Europe, chaque année, le nombre d'accidents du travail approche les 2,5 millions, dont 3 500 sont mortels, et les problèmes de santé au travail coûteraient au moins 145 milliards d'euros.

Améliorer cette situation se gagne d'abord en amont. Cela suppose d'approfondir les connaissances et d'explorer les meilleurs leviers d'action, en France mais aussi à l'international. Telle est la raison d'être d'EUROGIP.

À la fois observatoire et centre de ressources, ce groupement d'intérêt public créé par l'Assurance risques professionnels française couvre les meilleures pratiques de prévention et d'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles au niveau international et en particulier européen.

Dans cette optique, EUROGIP réalise des études comparatives associant plusieurs pays.

Il publie et diffuse l'information européenne utile à l'action sur les risques professionnels et favorise

l'échange d'expériences à travers des conférences européennes et des rencontres bilatérales sur l'actualité dans son champ d'action.

Il coordonne les experts de l'Assurance risques professionnels française qui participent à l'élaboration des normes européennes et internationales en santé et sécurité au travail.

EUROGIP anime aussi un réseau d'organismes appelés à certifier les machines et les équipements de protection individuelle pour qu'ils puissent circuler librement sur le marché européen.

Enfin, il participe à des projets d'intérêt communautaire, notamment pour le compte de la Commission européenne.

EUROGIP permet ainsi aux acteurs français, en lien avec leurs homologues des autres pays, de faire progresser la prévention et l'assurance des risques professionnels en s'inspirant des meilleures pratiques.

**TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR EUROGIP EN 2' !**

Voir la vidéo sur [http://eurogip.fr/images/video/Montage\\_Eurogip\\_FR\\_BDef1.mp4](http://eurogip.fr/images/video/Montage_Eurogip_FR_BDef1.mp4)

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Administrateurs en 2016

#### Au titre des salariés

Patrick NÉRON / René BARRAUD (CFTC)  
Joseph LUBRANO / - (CGT)  
Martine PHILIPPON / Philippe CUIGNET (CFDT)  
Ronald SCHOULLER / Salomé MANDEL CWAJG (CGT-FO)  
Bernard SALENGRO / Christian EXPERT (CFE-CGC)

*(Titulaires / Suppléants)*

#### Au titre des employeurs

Marie-Hélène LEROY / Nathalie BUET (MEDEF)  
Corinne HUBERT / Franck GAMBELLI (MEDEF)  
Pierre THILLAUD / - (CGPME)  
Anne HÉGER / Carole PANOZZO (MEDEF)  
Daniel BOGUET / Anne NOVAK-ANDRE (UPA)

## L'ÉQUIPE



Raphaël HAEFLINGER (Directeur)  
Pierre BELINGARD  
Marie-Amélie BUFFET  
Saphia FORTASSI  
Christèle HUBERT-PUTAUX  
Florian JACQUETIN

Christine KIEFFER  
Catherine LECOANET  
Isabelle LELEU  
Virginie PLUOT  
Isaure POUSSIELGUE  
Mercedes SELLEM-DELMAR

## LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ACTIVITÉ EN 2016

- Reconnaissance des troubles musculosquelettiques en maladies professionnelles en Europe
- Transformation numérique: impact et enjeux pour l'assurance AT/MP
- Débats d'EUROGIP 2016 - "Pathologies psychiques et travail en Europe"
- Indicateurs de sinistralité au travail: comparaison France-Allemagne / 2010-2014
- Création et développement d'un système d'information européen en SST
- Interventions et partage de connaissances
- Les travaux en réseau: le Forum européen de l'assurance AT/MP et Euroshnet
- Web conférences européennes sur la normalisation
- Coordination du réseau des experts "normalisation" de l'assurance AT/MP\*
- Signalement des problèmes de prévention liés aux machines
- Peser dans les instances stratégiques de normalisation
- Projet pilote de case management
- Participation aux travaux de la norme ISO 45001
- Nouvelles publications en 2016
- Coordination française des organismes notifiés pour la certification réglementaire des machines
- Coordination française des organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle (ÉPI)

## Reconnaissance des troubles musculosquelettiques en maladies professionnelles en Europe

© Philippe Castano pour l'INRS



EUROGIP a publié les résultats d'une vaste étude réalisée dans le cadre du Forum européen de l'assurance AT/MP sur la reconnaissance des troubles musculosquelettiques (TMS) en maladies professionnelles (MP).

L'étude couvre dix pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Suède et Suisse. Elle s'articule autour :

- d'un panorama exhaustif des TMS susceptibles d'être reconnus en MP et des facteurs qui entrent en ligne de compte dans cette reconnaissance,
- de 4 cas pratiques représentatifs de TMS fréquents chez les travailleurs - le syndrome du canal carpien, la tendinopathie de la coiffe des rotateurs, la lombalgie et l'épicondylite - pour illustrer les pratiques en vigueur dans les pays cités,
- de statistiques comparées de sinistralité pour apprécier le volume de TMS pris en charge par chacun des pays et leur évolution entre 2007 et 2014.

[www.eurogip.fr/images/documents/4423/EUROGIP-120F-RecoTMS\\_Europe.pdf](http://www.eurogip.fr/images/documents/4423/EUROGIP-120F-RecoTMS_Europe.pdf)

## Transformation numérique : impact et enjeux pour l'assurance AT/MP

EUROGIP a recensé en France et en Europe les études socio-économiques relatives à la transformation numérique, en s'intéressant spécifiquement aux enjeux pour les organismes d'assurance AT/MP.

Le développement du numérique s'est accompagné d'une diversification des formes d'emploi. Cela concerne aussi bien le statut du travailleur, avec une hausse sensible du nombre d'indépendants dans les principaux pays européens, que les contrats de travail (la part des CDI est en baisse). Cette mutation pose de nombreuses questions sur le besoin de clarification juridique du statut de certains travailleurs indépendants, en particulier ceux des nouvelles plateformes de mise en relation par voie électronique, et de leur couverture contre les risques professionnels.

Une autre évolution concerne l'émergence de risques professionnels - risques psychosociaux liés à l'instabilité professionnelle ou à la flexibilité des travailleurs, difficile équilibre entre vie privée et vie professionnelle - et l'apparition de nouvelles problématiques liées au droit à la déconnexion ou au travail avec les robots et systèmes de production autonomes par exemple.

La note d'EUROGIP relève que ces enjeux sont progressivement pris en compte par les organismes de prévention ou de normalisation et par les entreprises. Celles-ci encadrent les formes de travail atypiques, notamment par de nouvelles méthodes de management à distance.

### À vos agendas

La thématique de la santé-sécurité au travail et du numérique sera au cœur des Débats d'EUROGIP 2018 qui se tiendront le 15 mars.

## Débats d'EUROGIP 2016 - "Pathologies psychiques et travail en Europe"

Stress, fatigue, burnout, dépression, bore out... De quoi parle-t-on ? Quelle est l'ampleur de ces problèmes de souffrance psychologique en Europe ? Quelle est la part des facteurs professionnels et extraprofessionnels ? Quelles sont les pathologies psychiques reconnues comme maladies professionnelles ? Quelles sont les approches en matière de santé mentale au travail ? Ces questions étaient au cœur de la conférence européenne qu'EUROGIP a organisée le 24 mars 2016.

Une 1<sup>re</sup> table ronde réunissait un psychiatre et un psychologue pour mieux cerner le sujet.

La 2<sup>e</sup> table ronde portait sur les pratiques en matière de reconnaissance du caractère professionnel des pathologies psychiques liées au travail dans cinq pays : Danemark, Finlande, France, Italie et Suède.

Les organismes compétents ont adopté des pratiques différentes, qui vont de l'inscription d'une pathologie (le stress post-traumatique) sur leur liste nationale de MP, à la non-reconnaissance de pathologies psychiques au titre d'une MP du fait d'une impossibilité juridique.

La 3<sup>e</sup> table ronde était consacrée au cadre communautaire en matière de prévention des troubles psychiques et de santé mentale au travail à laquelle ont pris part des représentants de la DG Emploi de la Commission européenne et de l'EU-OSHA ainsi que le chef d'un projet sur la santé mentale au travail pour le compte de la DG Santé de la Commission européenne.

Après un échange sur le dialogue social en France sur ces questions, différentes approches développées en Belgique (ministère), Espagne (constructeur automobile SEAT et consultant), Allemagne (DHL) et France (CARSAT Alsace-Moselle ou Great Place to work®) pour promouvoir la santé mentale au travail ont été présentées.

Un premier compte rendu des échanges a été publié au lendemain des Débats. Les Actes, reprenant l'essentiel des interventions, sont parus en juin 2016.

[www.eurogip.fr/images/documents/4158/Actes\\_DebatsEUROGIP2016\\_Pathopsy\\_EU\\_Eurogip117F.pdf](http://www.eurogip.fr/images/documents/4158/Actes_DebatsEUROGIP2016_Pathopsy_EU_Eurogip117F.pdf)



Je tiens à remercier EUROGIP pour notre longue et constructive coopération. Les Débats d'EUROGIP auxquels l'EU-OSHA a souvent contribué sont toujours très professionnels, avec des intervenants intéressants et des participants nombreux et réactifs. Je suis sûre que notre future collaboration s'avérera bénéfique pour chacun de nos deux organismes et je me réjouis que nous continuions à travailler ensemble encore longtemps et de manière fructueuse.

**Christa Sedlatschek,**  
Directrice de l'EU-OSHA



## Indicateurs de sinistralité au travail : comparaison France-Allemagne / 2010-2014

Comparer des statistiques de sinistralité entre pays ne peut se faire sans tenir compte des paramètres d'assurance propres à chacun d'eux. L'enjeu pour EUROGIP dans cette étude était d'identifier, parmi les données disponibles pour la France et l'Allemagne, celles permettant d'assurer à la fois leur comparabilité et un suivi dans le temps.

Les informations publiées résultent ainsi de l'exploitation et de la mise en perspective des données offi-



cielles de la CNAMTS-DRP\* en France et de la DGUV (*Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung*) en Allemagne. Elles concernent les accidents du travail et les accidents de trajet y compris mortels, les accidents graves, assimilés aux nouvelles rentes pour incapacité permanente/réduction de capacité de gain, ainsi que les rentes actives versées aux assurés suite

à accident du travail, accident de trajet ou maladie professionnelle.

[www.eurogip.fr/images/documents/4369/Sinistralite%CC%81%20au%20travail%20FR-ALL\\_2010-2014\\_Eurogip118F.pdf](http://www.eurogip.fr/images/documents/4369/Sinistralite%CC%81%20au%20travail%20FR-ALL_2010-2014_Eurogip118F.pdf)

## Création et développement d'un système d'information européen en SST

Début 2016, EUROGIP a remporté avec son partenaire allemand *Kooperationsstelle Hamburg IFE*, un appel de la Commission européenne (DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion) pour créer et développer un modèle structurel pour la construction et la mise en œuvre d'un système d'information européen en matière de santé-sécurité au travail (SST). Il s'agit de choisir les bons indicateurs puis de collecter l'information dans l'ensemble des États membres, d'intégrer cette information dans le modèle structurel et de mettre en ligne celui-ci sur <https://osha.europa.eu/>.

Le projet a démarré au 2<sup>e</sup> trimestre 2016 pour 24 mois.



EUROGIP est un partenaire inestimable depuis de nombreuses années et dans de nombreux projets, que ce soit dans le cadre du Centre thématique de l'EU-OSHA ou du projet en cours sur le système d'information de l'UE en SST. C'est toujours un plaisir de travailler avec leurs spécialistes qui apportent une expertise et une connaissance exceptionnelles.

**Carsten Brück**  
Adjoint à la recherche  
Kooperationsstelle Hamburg IFE GmbH



## Interventions et partage de connaissances

Sur la base de son expertise et de ses activités, EUROGIP est sollicité pour participer à certains travaux ou pour intervenir à diverses occasions et mieux se faire connaître.

Ainsi en 2016 a-t-il par exemple :

- collaboré avec l'Institut des victimes de l'amiante néerlandais (IAS) pour décrypter la manière dont le cancer du poumon est pris en charge en France (à la fois par l'assureur AT/MP et par le FIVA), pour obtenir des données chiffrées (sinistralité et coût) ou pour organiser la participation d'experts du FIVA à une réunion de travail IAS.
- suivi les travaux d'Eurostat, la Direction générale statistique de la Commission européenne, sur une nouvelle méthodologie concernant les statistiques européennes de maladies professionnelles.
- contribué à la rédaction d'une note de problématique du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) sur la normalisation, ou apporté des éléments d'information à la Direction générale du travail sur les maladies psychiques dans certains pays européens.
- accueilli une délégation chinoise de la Direction Générale d'État de la sécurité au travail à laquelle ont été présentés EUROGIP, le rôle de l'Assurance AT/MP française en normalisation SST, ainsi qu'un point sur les statistiques relatives aux accidents du travail (Eurostat)
- brossé un paysage des principaux dispositifs en Europe en matière d'assurance AT/MP et de réadaptation, lors du Congrès national de Comète France.



L'ouverture sur les pratiques internationales en matière d'assurance et de prévention des AT/MP est essentielle pour garder une vision d'ensemble des solutions mises en œuvre dans d'autres pays. Lorsque Comète France a organisé un colloque national en juin 2016 sur le thème "Droit et santé au travail, quels enjeux?", c'est tout naturellement qu'elle a contacté EUROGIP, afin de bénéficier de son expertise sur ces sujets. Cela a permis de replacer les actions menées par Comète France dans les logiques européennes et de décrire des innovations inspirantes, pouvant être intégrées aux pratiques de nos équipes qui ont accompagné en 2016 plus de 9 500 patients dans la construction de leur projet d'insertion socioprofessionnelle.

**Anna PICARD**  
Directrice de Comète France



## Les travaux en réseau



### Le Forum européen de l'assurance AT/MP

Le Forum européen (<http://www.europeanforum.org/>) rassemble des organismes dans 21 pays chargés de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et qui défendent la spécificité d'une telle assurance.

EUROGIP est fortement impliqué au sein de ce Forum et plus particulièrement en ce qui concerne :

- les travaux du Groupe "Maladies professionnelles" qui a eu un nouveau mandat en 2016 sur les systèmes de repérage des cancers professionnels ;
- les travaux du Groupe "Statistiques AT/MP" ;
- la maintenance et la mise à jour du site Internet [www.europeanforum.org](http://www.europeanforum.org), dont il a la charge ; la page d'accueil a notamment été revue pour donner plus de place à l'actualité ;
- la publication Forum News, pour laquelle EUROGIP est le correspondant français.

EUROGIP est également intervenu sur le thème "Les enjeux de la normalisation dans le domaine de la SST" lors de la conférence organisée par la présidence espagnole du Forum européen en juin 2016.

### Euroshnet

EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent de ce réseau qui vise à faciliter les échanges entre experts travaillant au sein des organismes de prévention sur des questions relatives à la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée.

À ce titre, il contribue à l'organisation des conférences européennes et à la maintenance du site ([www.euroshnet.org](http://www.euroshnet.org)).

À noter en outre la rencontre annuelle des directeurs de la KAN (*Kommission Arbeitsschutz und Normung*), de l'INRS et d'EUROGIP qui s'est tenue en décembre 2016. L'occasion pour eux d'échanger leurs points de vue et de prendre des décisions concernant EUROSHNET, la Déclaration commune de Bonn ou des sujets particuliers en normalisation (les services, l'ISO 45001, les ÉPI intelligents...).



La sécurité et la santé au travail (SST) ainsi que la Sécurité sociale revêtent une grande importance dans toutes les économies des pays d'Europe. Aussi, le travail d'EUROGIP est-il particulièrement pertinent dans un contexte et une époque où l'Europe essaie de plus en plus de trouver des solutions communes dans ces domaines. EUROGIP est l'un de ces principaux acteurs qui facilitent l'échange d'idées et de bonnes pratiques grâce à ses publications et aux "Débats" qu'il organise chaque année et auxquels l'assurance sociale allemande des accidents du travail et des maladies professionnelles (DGUV) a contribué plusieurs fois déjà. EUROGIP est l'un de ces liens importants qui font que les pays européens, bien qu'autonomes sur le plan de la Sécurité sociale, sont au courant des développements chez leurs voisins et à même de trouver des positions communes sur un nombre croissant d'initiatives et de projets de loi qui découlent de la politique européenne.

**Joachim BREUER**  
**Directeur général DGUV et**  
**Président de l'Association**  
**internationale de Sécurité**  
**sociale (AISS)**



## Web conférences européennes sur la normalisation

EUROGIP contribue à l'organisation de Web conférences sur des thèmes particuliers à la normalisation, aux essais et à la certification. Une conférence, pilotée et animée par EUROGIP, s'est tenue en novembre 2016 sur le sujet de l'ergonomie dans les normes de conception de machines. Une quinzaine d'experts en prévention de Hongrie, de Pologne, d'Allemagne, de France et de la Commission européenne se sont ainsi réunis virtuellement pour échanger sur ce thème. Les interventions ont été mises en ligne sur le site Internet d'Euroshnet.



## Coordination du réseau des experts "normalisation" de l'assurance AT/MP\*

En 2016, 79 experts (CNAMTS-DRP, CARSAT/CRAMIF, INRS et EUROGIP) ont participé aux travaux de 48 comités techniques européens (CEN-CENELEC) et 23 comités internationaux (ISO-CEI) de normalisation relative à la sécurité et santé au travail.

Cette participation vise à faire valoir le point de vue de l'assurance AT/MP française en matière de prévention des risques professionnels dans les normes européennes ou internationales.

Les experts ont suivi les travaux dans les domaines suivants: Sécurité des équipements de travail-machines, Ambiance physique et lieux de travail dont ergonomie; Protection individuelle; Construction; Thématiques transversales et diverses; Aspects stratégiques de normalisation.

À noter que la procédure de consultation interne sur les projets de normes soumis à enquête a permis à la Branche AT/MP d'émettre un avis collectif sur 18 d'entre eux, traitant de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.): 8 avis; des équipements de protection individuelle: 3 avis; des lieux de travail et ambiances physiques: 6 avis; des problématiques transversales et diverses: 1 avis. Cette coordination des points de vue des experts prévention est très appréciée des partenaires d'EUROGIP.

EUROGIP a organisé sur deux jours en mars 2016 une

"Plénière normalisation" qui a réuni une cinquantaine d'experts pour faire le point sur les sujets d'actualité. En outre, EUROGIP:

- met à la disposition des experts différents outils pour les aider dans leur mission: base de données "Normabase", Norm'Actions (le "qui fait quoi" en normalisation au sein de la Branche AT/MP) diffusé à plus de 230 exemplaires, abonnements à des revues linguistiques ou formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale pour les nouveaux experts;
- finance les droits d'inscription annuels d'experts se répartissant dans des commissions ou groupes de normalisation gérés par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM) afin de maintenir la présence de la prévention dans les travaux de normalisation "Sécurité des machines", par l'Afnor ou par Afnor-DELEC pour le domaine des électro-technologies;
- participe, en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, à la mise à jour de "Webport" qui regroupe l'ensemble des normes publiées relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail. La version 2016 contient 50 nouvelles normes, soit un total de 2 155 normes en vigueur publiées (en version française et, lorsqu'elles existent, en version anglaise).

## Signalement des problèmes de prévention liés aux machines

L'Assurance AT/MP contribue à la surveillance du marché des machines grâce à un dispositif de remontée des informations de terrain qu'EUROGIP a mis en place. Les "fiches de traitement de problèmes de prévention" sont élaborées par les agents des CARSAT lorsqu'ils constatent des incidents/accidents. À plus ou moins longue échéance, cela a contribué à la mise en conformité des machines. Ces fiches sont également utiles pour améliorer des normes européennes existantes. Elles ont ainsi permis de constater :

- l'absence de norme de type C (spécifique à une machine ou à un groupe de machines) dans près de 40 % des cas ;
- une disposition prévue dans la norme, mais non appliquée dans près de 30 % des cas ;
- une disposition prévue dans la norme, mais insuffisante dans plus de 20 % des cas.

## Peser dans les instances stratégiques de normalisation

Pour peser dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française, l'élément déterminant pour EUROGIP est de participer aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientation Stratégique "Santé et Sécurité" et "Management et Services" d'Afnor, groupe d'impulsion stratégique "Industrie du futur", Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SABOHS - et Comité européen "Nucléus machines".

Par exemple au sein de ce dernier, EUROGIP a pu faire modifier un projet allant à l'encontre des principes de prévention européens relatifs au risque (ISO TR 22100 explicitant le lien entre la norme de base conception des machines et les normes spécifiques à un groupe de machines ou une machine).

Ces participations ont aussi été l'occasion de souligner au CEN et à la Commission européenne le rôle essentiel des consultants Nouvelle Approche dans la qualité des normes harmonisées.

Enfin, de nombreuses informations partagées dans ces instances françaises et européennes ont permis d'assurer une veille et une information efficace des experts et de la Branche AT-MP en matière de normalisation.

## Projet pilote de *case management*

L'assistance fournie par EUROGIP à la CNAMTS-DRP\* s'est poursuivie en 2016 dans la mise en place du projet pilote de *case management* pour accompagner les victimes d'accidents du travail graves et complexes :

- gestion des missions des experts de la Suva (Suisse) mobilisés pour la formation de *case managers* en France ;

- suivi de la bonne exécution du contrat signé par EUROGIP pour le compte de la CNAMTS avec la FSA (organisme allemand) pour l'utilisation de la base de données médicales utiles pour la réadaptation (base Weller) ;
- recherches et traductions.



EUROGIP est essentiel dans le monde de la normalisation européenne et internationale où nous avons besoin de partenaires pour faire valoir les intérêts de la santé-sécurité au travail face à d'autres parties prenantes.

Il est en excellente position pour ce faire en coordonnant avec succès les experts normalisation dans ce domaine en France et en tant que pilier important du réseau Euroshnet au niveau européen.

**Angela Janowitz,  
Chef du service Santé au  
travail et Ergonomie,  
KAN**



## Participation aux travaux de la norme ISO 45001



En dépit de son opposition de principe à une norme dans ce domaine, l'Assurance AT/MP française a voulu participer aux travaux de rédaction de la norme ISO 45001 "Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation". Celle-ci devrait également renforcer l'alignement entre les normes ISO de systèmes de management et faciliter leur mise en œuvre pour les organismes souhaitant pratiquer un management plus global, dit "management intégré", associant qualité (ISO 9000), environnement (ISO 14001) et sécurité (ISO 45001). Les travaux de l'ISO 45001, lancés sous la houlette du British Standards Institute (BSI), s'inspirent pour partie du référentiel de certification BS OHSAS 18001 : 2007 sur les systèmes de management de la SST mais aussi, et de plus en plus largement, du Guide ILO-OHS 2001 "Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail" de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En 2016, EUROGIP a participé aux travaux internationaux (ISO PC283 WG1) et français (commission de normalisation AFNOR X82A) en veillant à ce que le projet soit en accord avec les grands principes de prévention française, mais aussi avec les directives européennes et les principes directeurs de l'OIT. Il a également pris part aux réunions pour traiter les 3 000 commentaires émis sur le projet de norme qui a fait l'objet d'une enquête publique close en mai 2016 sur un vote international négatif.

La publication de cette future norme ISO est à présent décalée sur 2018.

## Nouvelles publications en 2016

Outre des notes liées aux questions d'actualité à destination de la Branche AT/MP, EUROGIP a mis en ligne sur son site Internet (et parfois imprimé) les publications suivantes :

- Point statistique AT/MP Espagne - Données 2011-2015
- TMS : quelle reconnaissance en maladies professionnelles en Europe ?
- Transformation numérique - Impact et enjeux sur l'assurance AT/MP
- Activité normalisation de la Branche AT/MP - Extrait du rapport 2015
- France-Allemagne : indicateurs de sinistralité au travail 2010-2014
- Pathologies psychiques et travail en Europe - Actes des Débats d'EUROGIP 2016
- Point statistique et fondamentaux de l'assurance AT/MP - Allemagne : données 2009-2014
- EUROGIP - Faits marquants 2015
- Processus de révision des listes de MP dans six pays européens

Par ailleurs, EUROGIP a

- réalisé une note pour la DGT sur les VLEP dans plusieurs pays européens (élaboration des VLEP et contrôle dans les entreprises).
- contribué à un rapport sur la SST des collaborateurs en mobilité à l'international des entreprises de taille intermédiaire (en collaboration avec la Fondation International SOS).

## Coordination française des organismes notifiés pour la certification réglementaire des machines

Les réunions qu'EUROGIP organise permettent (comme pour les ÉPI) des échanges d'informations entre les ministères (Travail, Agriculture) et les organismes notifiés (O.N.), en particulier sur les décisions prises lors des réunions européennes entre États membres.

Elles ont également pour objet de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs et de préparer les positions à défendre lors des réunions des groupes verticaux et/ou du Comité horizontal de la Coordination européenne.

En 2016, les travaux ont principalement porté sur :

- La révision du Guide d'application de la Directive Machines : suite aux différentes versions de travail présentées, la Coordination s'est intéressée à certaines propositions, notamment celles concernant les modifications de machines. Les O.N., en accord avec le ministère du Travail, ont considéré que le guide était trop contraignant, voire allait au-delà de la réglementation dans son approche.
- L'étude d'impact préalable à la révision de la Directive Machines : la Commission européenne a lancé début 2016 une consultation publique (questionnaire) sur l'application de la Directive, les forces et les faiblesses du texte. EUROGIP a été en charge, pour la coordination française, de synthétiser les avis des O.N. afin de construire la réponse commune.

Le site Internet d'EUROGIP a été régulièrement mis à jour suite à la publication de nouvelles listes de normes harmonisées et de changements dans les organismes notifiés. Ces documents sont utiles aux différents acteurs de la mise en œuvre des directives ÉPI et Machines.



AFNOR Certification travaille avec EUROGIP dans le cadre de ses activités d'Organisme Notifié à la Directive ÉPI. L'action d'EUROGIP, qui est en charge des activités de coordination française, s'avère précieuse dans l'accompagnement lié aux changements récents de réglementation ainsi que dans sa capacité à défendre les positions françaises au niveau européen.

**Mickaël STOUVENEL**  
Responsable du Pôle Incendie Sécurité  
AFNOR Certification



## Coordination française des organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle (ÉPI)



EUROGIP organise les réunions des douze organismes notifiés (O.N.) français couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité, par tierce partie, à la directive ÉPI. Ces réunions entre les différents ministères (Travail, Agriculture, Industrie) et les O.N. permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions européennes entre États membres.

En 2016, les travaux ont porté principalement sur :

- Le Règlement ÉPI 2016/425 publié en début d'année 2016. EUROGIP a ainsi élaboré un document pour aider les O.N. ainsi que les autorités notifiantes à identifier les écarts significatifs entre l'ancienne Directive et le nouveau

Règlement, et à faciliter la transition entre les deux. Par ailleurs, il permet de mettre en évidence les exigences applicables à chaque opérateur économique (fabricant, mandataire, importateur, distributeur et O.N.).

Le nouveau Règlement a également introduit un grand nombre de discussions parmi lesquelles l'application de la période transitoire [Article 47]. Ainsi l'action d'EUROGIP a permis de définir une position commune au niveau français qui a été portée et défendue au niveau européen.

- L'accréditation des O.N. français : avec la publication du Règlement ÉPI, les autorités nationales françaises ont décidé de modifier leur méthode de notification. Celle-ci passera désormais par une accréditation à la notification. Ce changement fondamental a donné lieu à des discussions avec le COFRAC afin de choisir le référentiel d'accréditation qui serait utilisé, à savoir l'ISO 17065.

EUROGIP a en outre participé aux réunions de la Coordination européenne (Comité de pilotage et plénière). L'occasion de discuter principalement de la mise à jour de l'ensemble des fiches d'interprétation de la Directive ÉPI (les RFUs) rédigées par la coordination des O.N. et de les adapter à la nouvelle législation. Un travail préliminaire a été mené afin d'identifier les fiches qui n'avaient plus lieu d'être, soit parce que le Règlement explicitait clairement ce qu'il convenait de faire, soit parce qu'elles pouvaient entrer en contradiction avec la nouvelle législation.

[www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

51, avenue des Gobelins - F-75013 Paris  
+33 (0) 140 563 040  
[eurogip@eurogip.fr](mailto:eurogip@eurogip.fr)

